

Pie XII

7 octobre 1954

Lettre encyclique *Ad sinarum gentem*

Sur le caractère supranational de l'Eglise contre les ingérences du gouvernement communiste chinois

Aux vénérables frères et bien-aimés fils Archevêques, Evêques et autres ordinaires des lieux ainsi qu'aux autres membres du clergé et au peuple de Chine en paix et communion avec le Siège Apostolique, leur faisant part de nos encouragements dans les angoisses du temps présent.

*Vénérables frères,
Salut et bénédiction apostolique.*

L'Eglise de Chine connaît une violente persécution de la part de son gouvernement, d'inspiration communiste.

C'est au peuple chinois qui Nous est si cher et tout spécialement à vous, Vénérables Frères et chers fils qui professez la religion catholique, que Nous adressions, il y a trois ans environ, Notre Lettre apostolique *Cupimus imprimis* ^[1]. Nous voulions non seulement vous exprimer la part que Nous prenions à vos angoisses, mais encore vous exhorter paternellement à remplir tous les devoirs de la religion chrétienne avec cette fidélité résolue qui réclame parfois une force héroïque. Nous unissant à vos prières Nous faisons monter une nouvelle fois les Nôtres vers le Dieu Tout-Puissant, Père des miséricordes, afin que « comme le soleil brille à nouveau après la tempête et l'orage, ainsi resplendissent enfin sur votre Eglise, après tant d'angoisses, de troubles et de souffrances, la paix, la tranquillité et la liberté » ^[2].

Ces dernières années malheureusement, les conditions faites à l'Eglise catholique chez vous ne se sont en aucune façon améliorées. Bien au contraire les accusations et les calomnies n'ont fait qu'augmenter contre le Siège Apostolique, et contre ceux qui lui gardent leur fidélité ; le Nonce Apostolique, Notre représentant auprès de vous, a été expulsé ; et l'on a vu se multiplier les pièges destinés à tromper les esprits moins avertis de la vérité.

Malgré tout, comme Nous vous l'écrivions alors, « à de telles embûches, même habiles, même dissimulées, même déguisées sous une apparence de vérité, vous opposez fermement votre volonté » ^[3]. Nos paroles n'ont pu parvenir jusqu'à vous, Nous le savons ; c'est pourquoi Nous tenons à vous les répéter grâce à cette Encyclique ; Nous savons aussi pour Notre plus grande consolation que vous avez persévéré fermement dans votre décision, et qu'aucun effort n'a pu réussir à vous détacher de l'unité de l'Eglise ; aussi voulons-Nous vous féliciter encore pour votre fidélité et lui rendre l'hommage qui lui est dû.

Et cependant, puisque Nous devons Nous préoccuper du salut éternel de chacun, Nous ne pouvons cacher quelle est Notre tristesse et Notre inquiétude quand Nous apprenons que parmi vous, alors que vous demeurez pour la plupart fermes dans la Foi, il ne s'en est pas moins trouvé quelques-uns, trompés dans leur bonne foi, pressés par la peur ou séduits par des doctrines neuves et menson-

gères, pour adhérer, récemment encore, à des principes faux et dangereux répandus par les adversaires de toute religion et tout spécialement de celle qui nous a été divinement révélée par Jésus-Christ.

C'est pourquoi conscient de Notre charge, Nous devons une fois encore, vous adresser Notre Parole par cette Encyclique en espérant qu'elle puisse arriver à votre connaissance ; qu'elle soit un réconfort et un encouragement pour tous ceux qui, fidèles à eux-mêmes persévèrent avec force dans la vérité et dans la vertu ; qu'elle porte aux autres la lumière et Notre paternelle monition ^[4].

L'amour et la fidélité des catholiques chinois envers leur patrie.

Et d'abord, puisqu'aujourd'hui comme autrefois les persécuteurs des chrétiens les accusent faussement de ne pas aimer leur patrie et de ne pas être de bons citoyens, Nous voulons proclamer une fois encore ^[5] que les catholiques chinois ne le cèdent à personne pour l'amour ardent et la fidélité vivante à leur si noble patrie. Et cela nul ne peut l'ignorer, s'il est guidé par un jugement droit. La nation chinoise, — Nous Nous plaçons à répéter ce que déjà Nous écrivions à sa louange dans Notre Lettre apostolique —, « s'est distinguée, dès les temps les plus reculés, entre les autres peuples de l'Asie par ses hauts faits, par les monuments de sa littérature, par l'éclat de sa civilisation ; et lorsqu'elle fut illuminée par la lumière de l'Evangile qui dépasse immensément la sagesse de ce monde, elle en tira de plus grandes richesses spirituelles, à savoir les vertus chrétiennes qui perfectionnent et affermissent les vertus naturelles » ^[6].

De plus, il Nous semble que votre conduite mérite réellement la louange, car dans l'épreuve quotidienne et déjà longue qui vous est imposée vous avancez dans la bonne voie en accordant, ainsi qu'il convient à des chrétiens, votre soumission et votre zèle à l'autorité publique dans les domaines de sa compétence, et en prenant grand soin, dans l'amour que vous portez à votre patrie, d'accomplir fidèlement tous vos devoirs de citoyens. Mais ce Nous est aussi une grande consolation d'apprendre qu'à l'occasion vous avez affirmé et affirmez encore ouvertement qu'en aucune façon il ne vous est possible de vous écarter des préceptes de la religion catholique, qu'en aucune façon vous ne pouvez renier votre foi en votre Créateur et Rédempteur, ni manquer à Celui pour l'amour de qui plusieurs d'entre vous ont enduré les supplices et la prison.

A propos de l'« autonomie de Gouvernement ».

Comme déjà Nous l'avons écrit dans Notre précédente lettre, le Siège Apostolique, ces derniers temps tout spécialement, a travaillé avec la plus grande sollicitude à établir et à former le plus grand nombre possible de prêtres et d'Evêques, issus de votre noble pays. C'est ainsi que Notre vénéré prédécesseur Pie XI, a consacré Lui-même en pleine basilique Saint-Pierre les six premiers évêques choisis dans votre peuple ; et Nous-même, n'ayant rien plus à cœur que de voir s'affermir et augmenter chaque jour davantage les progrès de votre Eglise, Nous avons constitué la Hiérarchie Catholique en Chine et élevé un de vos concitoyens, pour la première fois dans l'histoire, aux honneurs de la pourpre cardinalice ^[7].

Puisse-t-il resplendir bientôt ce jour où, chez vous, des évêques et des prêtres tous issus de votre peuple et à même de répondre à tous ses besoins pourront diriger et gouverner l'Eglise catholique dans votre immense pays, et qu'ainsi vous n'ayez plus besoin dans votre apostolat de l'aide des missionnaires venus de l'étranger. C'est Notre vœu le plus ardent et, à cet effet, Nous faisons monter vers Dieu d'instantes prières. Mais la vérité elle-même et la conscience de Notre charge Nous obligent à proposer à votre attention vigilante, et à celle de tous, les points suivants : en premier lieu, ces hérauts de l'Evangile qui ont quitté leur patrie bien-aimée et sont venus chez vous cultiver le champ du Seigneur, au prix de leurs travaux et de leurs sueurs, ne sont poussés par aucun motif terrestre ; ils ne cherchent en effet rien d'autre, et n'ont rien de plus à cœur que d'éclairer votre

peuple de la lumière de la doctrine catholique, de le former aux mœurs chrétiennes et de l'aider par un amour surnaturel. Ensuite, même le jour où le clergé chinois suffisamment nombreux n'aura plus besoin de l'aide des Missionnaires étrangers, « l'autonomie de gouvernement », comme l'on dit, ne pourra pas plus régir l'Eglise catholique dans votre pays que dans les autres. En fait, même alors, comme vous le savez parfaitement, il sera absolument nécessaire que la communauté chrétienne, si elle veut faire partie de la société divinement fondée par notre Rédempteur, soit en tout soumise au Souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et lui soit étroitement unie pour tout ce qui concerne la foi et les mœurs. Par ces mots, — il importe de le noter — Nous entendons toute la vie et l'œuvre de l'Eglise ainsi que sa constitution, son gouvernement et sa discipline. Tout cela correspond sans aucun doute à la volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, instaurateur de l'Eglise. Suivant Sa divine volonté, les fidèles se divisent en deux classes : celle des clercs et celle des laïcs. De par cette même volonté, il a été établi un double pouvoir sacré : le pouvoir d'ordre et celui de juridiction. Par le pouvoir d'ordre, la Hiérarchie Ecclésiastique se compose d'évêques, de prêtres, de ministres, et ceci est de constitution divine ; on y accède en recevant le sacrement de l'Ordre. Le pouvoir de juridiction est directement conféré, de droit divin, mais seulement par l'intermédiaire du successeur de Pierre. C'est pourquoi, non seulement les simples fidèles, mais aussi tous les évêques se doivent de lui rester soumis dans l'obéissance et l'unité.

De par cette même volonté divine, il est interdit au peuple ou au pouvoir civil de s'ingérer dans les droits et la Constitution de la Hiérarchie Ecclésiastique. ^[8]

A propos de l'« autonomie économique ».

Nous désirons ardemment — ceci doit vous apparaître évident, Vénérables Frères et chers Fils — voir enfin le temps où les dons des fidèles de Chine suffiront à satisfaire les besoins de votre Eglise Catholique. Pour ce motif, comme vous le savez bien, les ressources demandées aux autres nations proviennent de cette charité chrétienne selon laquelle tous ceux qui sont rachetés par le Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ doivent être unis par des liens fraternels et poussés par l'amour divin à propager le Règne de notre Rédempteur jusqu'à épuisement de leurs forces. Ceci, ils le font, non pour des raisons politiques ou pour des motifs profanes, mais seulement parce qu'ils cherchent à mettre en pratique le Précepte de la Charité que Notre-Seigneur nous a donné à tous et par lequel tous reconnaissent ses véritables disciples (Jean, XIII, 35.). Ceci, les chrétiens l'ont toujours fait volontiers et librement comme en témoigne l'Apôtre des Gentils lorsqu'il nous parle des fidèles de la Macédoine et de l'Achaïe qui envoyaient spontanément leurs offrandes « au profit des saints de Jérusalem qui sont dans le besoin » (Rom., XV, 26.). L'Apôtre les exhortait à agir de même pour ses fils dans le Christ qui vivaient à Corinthe ou en Galatie (I Cor., XVI, 1-2.).

L'« autonomie dans la prédication ».

Il s'en trouve quelques-uns parmi vous qui — comme Nous l'avons dit — non contents de réclamer l'indépendance de leur Eglise pour son gouvernement et ses ressources, entendent promouvoir une certaine autonomie dans l'enseignement de la doctrine chrétienne et dans la prédication. Nous ne nions pas que la façon de prêcher ou d'enseigner doive, si possible, se différencier selon les lieux, ni qu'elle doive se conformer à la nature particulière du peuple chinois, à son caractère, à ses traditions et aussi à ses coutumes antiques ; Nous souhaitons donc que l'on agisse ainsi et il convient de le faire si vous en retirez plus de profit.

Cependant, de quel droit les hommes interpréteraient-ils selon leur propre gré et différemment suivant les nations cet Evangile que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a divinement révélé ? Ceci ne peut pas se concevoir sans quelque absurdité. Aux Evêques qui sont les successeurs des Apôtres, et aux prêtres qui remplissent avec zèle leur rôle de coopérateurs des Evêques, il est confié la charge d'annoncer et d'enseigner cet Evangile que Notre-Seigneur lui-même et ses Apôtres les tout pre-

miers ont annoncé et enseigné. Ce Siègre Apostolique, avec tous les Evêques qui lui sont unis, l'ont conservé en entier et transmis, au cours des siècles, dans son intégrité. Ces saints Pasteurs ne sont pas des innovateurs, ni les auteurs de cet Evangile. Ils en ont été établis seulement les gardiens autorisés et les hérauts, mais ils le sont de droit divin.

C'est pourquoi Nous-même avec les Evêques qui Nous sont unis, pouvons et devons répéter les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Mon enseignement n'est pas de Moi, mais de Celui qui M'a envoyé » (Jean, VII, 16.). A tous les Evêques de tous les temps, on peut attribuer cette exhortation de l'Apôtre Paul : « ô Timothée, garde le dépôt. Evite les discours creux et impies, et les contradictions d'une pseudo-science » (I Tim., VI, 20.). Et aussi ces paroles du même Apôtre : « Garde le bon dépôt, avec l'aide de l'Esprit Saint qui habite en nous » (II Tim., I, 24.). Nous ne sommes donc pas les maîtres de cette doctrine comme si l'homme en était l'auteur. Suivant le devoir de notre conscience, nous devons nous y attacher et en remplir les préceptes, car c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous l'a enseigné. A ses Apôtres et à leurs successeurs, Il l'a confié expressément avec mission de l'enseigner (Matth., XXVIII, 19-20.). En conséquence, les Evêques et les prêtres de la véritable Eglise de Notre-Seigneur doivent se rappeler et méditer toujours davantage ce que l'Apôtre Paul disait de sa prédication évangélique : « je vous le déclare, frères, l'Evangile que je vous ai prêché n'est pas d'inspiration humaine et ce n'est pas non plus d'un homme que je l'ai reçu et appris ; non, c'est par une révélation de Jésus-Christ » (Gal., I, 11-12.).

Puisque nous sommes certains que cette doctrine dont nous devons défendre l'intégrité avec l'aide de l'Esprit Saint, a été divinement révélée, nous redisons ces paroles de l'Apôtre : « eh bien ! même si quelqu'un — fût-ce nous-même, fût-ce un ange venu du ciel — vous annonçait un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème » (Gal., I, 8.) !

Catholicité et internationalité de l'Eglise.

Vous voyez donc, vénérables frères et chers fils, qu'ils ne peuvent pas être considérés ni honorés comme catholiques ceux qui professent ou enseignent différemment les vérités que Nous avons exposées brièvement. Tels sont, par exemple, ceux qui ont adhéré aux principes pernicieux que l'on nomme les « trois autonomies » ou à d'autres principes du même genre.

Les promoteurs d'un tel mouvement cherchent avec duplicité et habileté à tromper les timides ou les âmes simples pour les écarter du droit chemin. Dans ce but, ils affirment faussement que seuls sont de vrais patriotes ceux qui adhèrent à l'Eglise qu'ils ont façonnée : celle des « trois autonomies ». En réalité, ils cherchent à constituer chez vous une Eglise nationale. Cette Eglise, si elle existait, ne pourrait jamais être catholique puisqu'elle serait la négation de cette universalité qui est le propre de la catholicité.

Cette société fondée par le Christ comprend toutes les nations et les rassemble toutes dans leur universalité. Il sied de répéter les paroles de Notre Lettre Apostolique déjà mentionnée : l'Eglise catholique « n'appela pas à elle un seul peuple ou une seule nation, mais ce sont tous les hommes, à quelque race qu'ils appartiennent, qu'elle aime de la divine charité du Christ, qui doit les unir tous par des liens fraternels ».

Personne ne peut donc prétendre qu'elle est au service d'une puissance particulière ; de même qu'on ne peut exiger d'elle que, brisant l'unité dont son Divin Fondateur lui-même a voulu la marquer, elle laisse se constituer dans chaque nation des églises séparées, qui pour leur malheur soient détachées du Siègre apostolique où Pierre, Vicaire de Jésus-Christ, vit dans ses successeurs jusqu'à la fin des siècles. « Une communauté chrétienne qui agirait ainsi, se desséchera comme le sarment coupé du cep (Jean, XV, 6.) et ne pourra pas produire des fruits de salut ^[9]. »

Exhortation.

Nous exhortons donc vivement « par la tendresse même du Christ-Jésus » (Phil., I, 8.) ces fidèles dont Nous sommes plaint, à revenir dans la voie du salut. S'il est nécessaire de rendre à César ce qui est à César, ils doivent se rappeler qu'il importe davantage de rendre à Dieu ce qui est à Dieu (Luc, XX, 25.). Quand les hommes ordonnent de faire ce qui est contraire à la volonté divine, il faut alors mettre en pratique la maxime de l'Apôtre Pierre : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Act., V, 29.). Il faut se rappeler qu'il n'est pas possible de servir deux maîtres lorsque ceux-ci donnent des ordres contradictoires (Matth., VI, 24). Il est aussi parfois impossible de plaire à Notre-Seigneur Jésus-Christ en même temps qu'aux hommes (Gal., I, 10.). S'il advient que pour rester fidèle au divin Rédempteur, on doive affronter la mort, il le faut supporter avec courage et avec calme.

Nous voulons féliciter toujours davantage ceux qui, affligés de peines cruelles, se sont distingués dans leur foi en Dieu et leur fidélité à l'Eglise catholique. Pour cette raison : « ils ont été jugés dignes d'endurer des outrages pour le nom de Notre-Seigneur » (Act., V, 41). Nous les exhortons paternellement à progresser avec courage et fermeté dans la voie où ils sont déjà avancés, en se rappelant les divines paroles : « ne craignez rien de ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent tuer l'âme ; craignez bien plutôt celui qui peut faire périr corps et âme dans la Géhenne ... Vos cheveux même sont tous comptés. Soyez donc sans crainte... Quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, à mon tour je me déclarerai pour lui devant Mon Père qui est dans les cieux ; mais celui qui m'aura renié devant les hommes, à mon tour, je le renierai devant Mon Père qui est dans les cieux » (Matth., X, 28, 30-33.).

Vénérables Frères et chers Fils, elle n'est pas légère l'épreuve que la loi divine vous impose ; mais le Christ a déclaré bienheureux ceux qui souffraient persécution pour la justice et il leur demande d'être dans la joie et dans l'allégresse car leur récompense sera grande dans les cieux (Matth., V, 10-12.). Bienveillant, Il vous assistera du haut des cieux de son secours tout-puissant afin que vous puissiez combattre le bon combat et conserver la foi (II Tim., IV, 7.). La Mère de Dieu, la Très Sainte Vierge Marie, qui est aussi la Mère très aimante de tous, vous assistera de sa très puissante protection. Elle est la Reine de la Chine, Elle vous défend et vous aide spécialement en cette année mariale, afin que vous perséveriez toujours dans vos dispositions. Ils vous assistent du haut du ciel, les saints martyrs de la Chine, ceux qui ont marché joyeusement vers la mort à cause de leur véritable amour pour leur pays, et par-dessus tout, à cause de leur fidélité au Divin Rédempteur et à Son Eglise.

En gage des grâces célestes et en témoignage de Notre très spéciale affection, Nous vous accordons bien volontiers dans le Seigneur Notre Bénédiction apostolique, à vous-mêmes, Vénérables Frères et très chers fils, et à tout le peuple de la Chine qui Nous est si cher ^[10].

Source : *Documents Pontificaux de S. S. Pie XII*, année 1954, Édition Saint-Augustin Saint-Maurice, publié en 1956. – D'après le texte latin des A. A. S., XXXXVII, 1955, p. 5.

Notes de bas de page

1. A. A. S., XXXXIV, 1952, p. 153 s. ; cf. *Documents Pontificaux* 1952, p. 24.[↩]
2. *Ibid.*, p. 157 ; cf. *Documents Pontificaux* 1952, p. 50.[↩]
3. A. A. S., XXXXIV, 1952, p. 155 ; cf. *Documents Pontificaux* 1952, p. 27.[↩]
4. C'est ainsi qu'un Décret de la S. Congrégation de la Propagande, du 1^{er} février 1952, a excommunié, en application des canons 2331, § 2 et 2334, n° 2, l'Abbé Jean-Baptiste Ly, Vicaire Général de Nanking pour avoir agi — par la parole et par les actes — contre l'autorité légitime du Délégué du Souverain Pontife (cf. A. A. S., XXXXVII, 1955, p. 247).[↩]

5. A. A. S., XXXXIV, 1952, p. 155 ; cf. *Documents Pontificaux 1952*, p. 27.[\[↵\]](#)
6. *Ibid.*, p. 153 ; cf. *Documents Pontificaux 1952*, p. 24.[\[↵\]](#)
7. A. A. S., XXXXIV, 1952, p. 155 ; cf. *Documents Pontificaux 1952*, p. 28.[\[↵\]](#)
8. Cf. *Conc. Trid.*, Sess., XXIII, *De Ordine*, can. 2-7 ; *Conc. Vat.*, Sess. IV ; *C. I. C.*, can. 108-109.[\[↵\]](#)
9. A. A. S., XXXXIV, 1952, p. 155 ; cf. *Documents Pontificaux 1952*, p. 27.[\[↵\]](#)
10. En 1947 il y avait en Chine 5496 missionnaires étrangers ; en 1954 il n'en restait que 352 ; donc plus de 90% avaient été soit expulsés à Hong-Kong, soit tués et quelques-uns étaient morts naturellement.
Le Délégué Apostolique, S. Exc. Mgr Riberi, avait été expulsé en 1951. Les plus fausses calomnies étaient lancées contre l'Eglise Catholique en Chine et les missionnaires accusés méchamment des crimes les plus abominables contre le peuple.[\[↵\]](#)